

Centres dramatiques nationaux

Les Centres dramatiques nationaux sont des établissements de création et de diffusion théâtrales mis en place à l'initiative de l'État à partir de 1947. Implantés dans les régions et en banlieue parisienne, progressivement répartis sur l'ensemble du territoire, ils constituent, avec les [scènes nationales](#), l'infrastructure du réseau national de la [décentralisation](#) théâtrale et culturelle. Les CDN sont, en 2007 au nombre de trente-deux (dont deux plus particulièrement consacrés à l'enfance et à la jeunesse), auxquels il convient d'ajouter un CDN en préfiguration et sept Centres dramatiques régionaux ou établissements assimilés.

La belle aventure de la décentralisation dramatique prend son essor au lendemain de la Libération, sous l'impulsion de Jeanne [Laurent](#), sous-directrice des spectacles et de la musique à la Direction générale des arts et lettres. La première expérience a lieu dès 1945, avec la tentative d'installation à Grenoble de l'équipe de [Dasté](#), comme troupe régionale permanente et subventionnée. Malgré le succès public et en dépit (ou à cause) de l'originalité de sa démarche (travail avec le public populaire, interventions dans les usines), les relations difficiles avec la collectivité locale (le refus, notamment, de la ville de participer au financement de la troupe), amènent Dasté, dès 1947, à quitter Grenoble pour Saint-Étienne.

Le premier Centre dramatique national voit le jour en Alsace, avec la création, le 25 octobre 1946, du syndicat intercommunal qui donnera naissance, en 1947, au Centre dramatique de l'Est. Confié à Roland Piétri, le CDE a pour mission de « procurer aux théâtres des villes adhérentes, et en général aux villes de la région de l'Est, des représentations de qualité élevée, notamment par la création d'une troupe stable ». Chargé, en outre, de la « formation éventuelle de comédiens », il va devenir le seul établissement de la décentralisation à animer une école reconnue par l'État. Installé initialement à Colmar, le CDE s'implante en 1954 à Strasbourg, où il sera le premier CDN à disposer d'un équipement propre, le Théâtre de Comédie (1957). Il devient Théâtre national de Strasbourg en 1968 et reste à ce jour le seul théâtre national implanté en région.

Cette même année 1947 voit également, après la fin de la brève expérience grenobloise mentionnée plus haut, l'installation à Saint-Étienne, avec statut de Centre dramatique national, de Dasté et de la Comédie de Saint-Étienne.

Quatre autres créations de CDN viennent compléter ce premier dispositif, celles :

- de la Comédie de l'Ouest ([Gignoux](#)) à Rennes, en 1949 ;
- du Grenier de Toulouse (fondé en 1945 par Maurice [Sarrazin](#)), cette même année 1949 ;
- du Centre dramatique du Sud-Est/Comédie de Provence : fondé à Aix-en-Provence en 1952 ([Baty](#), puis [Douking](#)), installé à Marseille en 1969 ([Bourseiller](#)) ;
- du Centre dramatique du Nord, fondé à Tourcoing en 1960 ([Reybaz](#)), étendu à Lille pendant la direction de Gildas [Bourdet](#), à l'occasion du transfert du CDN de Lille à Béthune (1982).

Parallèlement, l'État apporte son soutien, entre 1959 et 1967, à l'action de onze « troupes permanentes » (TP), qui vont toutes bénéficier, quelques années plus tard, du statut de Centre dramatique national (CDN) : Villeurbanne : TP en 1959 (Théâtre de la Cité, [Planchon](#) et Robert Gilbert), CDN en 1963, label « Théâtre national populaire » ([TNP](#)) en 1973 ([Planchon](#), Chéreau, Gilbert) ; Beaune : TP en 1960 (Théâtre de Bourgogne, Jacques Fornier), CDN en 1972 (Michel Humbert), abrité provisoirement au château de Gilly-lès-Cîteaux, à Vougeot (1978) et installé à Dijon en 1980 (Alain Mergnat) ; Grenoble : TP en 1960 (Comédie des Alpes, René Lesage et Bernard Floriet), CDN en 1972 ; Reims : TP en 1960 (Théâtre de Champagne, André Mairal), CDN à Besançon en 1971 (Centre théâtral de Franche-Comté, Mairal) ; Nantes, puis Angers : TP en 1960 (Théâtre des pays de la Loire, Jean Guichard), CDN en 1972 ; Bourges : TP en 1961 (Comédie de Bourges, [Monnet](#)), CDN en 1963, départ de Monnet pour Nice en 1969 ; Paris : Tréteaux de France ([Danet](#)), TP en 1962, CDN en 1972 ; Lille : TP en 1963 (Théâtre populaire des Flandres, [Robichez](#)),

CDN en 1972, transfert à Béthune en 1982 ([Martin-Barbaz](#)) ; Caen : TP en 1963 (Théâtre de la maison de la culture, [Tréhard](#)), CDN en 1969 (Tréhard) ; Limoges : TP en 1966 (Centre théâtral du Limousin, Jean-Pierre Laruy et Georges-Henri Régner), CDN en 1972 (Laruy) ; Lyon : TP en 1967 (Théâtre du Cothurne, [Maréchal](#) et Jean Sourbier), CDN en 1972.

Il faut y ajouter deux cas particuliers :

- celui du Théâtre de l'Est parisien (TEP, [Rétoré](#)), chargé en 1963 d'une mission de préfiguration de [Maison de la culture](#), doté d'une troupe permanente, transformé en 1972 en théâtre national et installé en 1987 dans les nouveaux locaux du Théâtre national de la Colline ([Lavelli](#)) ;
- celui du Théâtre de la Commune d'Aubervilliers ([Garran](#)), troupe permanente « officieuse » depuis 1961, CDN depuis 1971 ; ainsi que la création « directe » de deux CDN :
- celui de Nanterre, en 1968 (Théâtre des Amandiers, [Debauche](#) et Laville), qui fusionnera en 1981 avec la Maison de la culture, la direction de la nouvelle structure étant confiée à Chéreau et à Catherine Tasca ;
- celui de Carcassonne, en 1968 également (Théâtre du Midi, Jean Deschamps), transféré à Béziers en 1975 (Jacques Échantillon), étendu à Montpellier (1982, [Savary](#)), où il est installé à part entière en 1990 ([Nichet](#), Jean Lebeau).

Le début des années 1970 et singulièrement l'année 1972 (qui est aussi celle de l'établissement du premier contrat type de décentralisation, dont il sera question plus loin) constituent ainsi un moment particulièrement capital (celui du « deuxième souffle » après les « années héroïques ») pour la mise en place du réseau national de la décentralisation dramatique.

Ce réseau est complété dans les années 1980 par la mise en place ou la reconnaissance des centres dramatiques de :

- Saint-Denis (1983, Théâtre Gérard-Philipe, René Gonzalez) ;
- Gennevilliers (1983, Théâtre de Gennevilliers, [Sobel](#)) ;
- Châtenay-Malabry (1983, Théâtre du Campagnol, CDN de la Banlieue Sud, [Penchenat](#)) ; le Campagnol a été transféré à Corbeil-Essonnes en 1993, par suite du désengagement de la ville de Châtenay-Malabry, avant de devenir, en 1996, centre dramatique sans feu ni lieu, par suite du désengagement de la ville de Corbeil-Essonnes et de perdre son statut de CDN en 2002 ;
- Nancy (1988, [Delbée](#)), à partir de la transformation d'un Centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse ;
- Bordeaux (1990, [Thamin](#)), en préfiguration depuis 1985 ;
- Montluçon ([Perrier](#) et [Wenzel](#)), à partir de la transformation d'un CDR ;
- Orléans (1993, [Braunschweig](#)) ;
- Saint-Denis de la Réunion (CDR), Centre dramatique de l'Océan Indien (1998, Vincent Colin).

Statut

À l'exception des centres dramatiques de Strasbourg et de Colmar, qui ont un statut d'association de droit local (Loi 1908), tous ces établissements (y compris le TNP de Villeurbanne et ceux – comme Marseille, Toulouse ou Bordeaux – qui ont pris le nom de « théâtre national ») ont un statut juridique de société commerciale : société à responsabilité limitée (SARL) ou société anonyme (SA), qui prennent, dans certains cas, la forme de société coopérative ouvrière de production (SCOP), dans un cas (Bordeaux) entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) et dans un autre (Rennes) société d'économie mixte locale (SEML). Le directeur est nommé par le ministre de la Culture, qui recueille l'avis des collectivités locales.

Contrat

Il est lié à l'État par un contrat de décentralisation dramatique, qu'il signe avec le ministre de la Culture. Élaboré en 1972, modifié en 1982, 1985, 1992 et 1995, ce document précise les éléments du cahier des charges des CDN pour ce qui concerne leur politique de création, de coproduction, d'accueil, d'ouverture à des collaborations extérieures et de soutien à la vie théâtrale de la région d'implantation. Au-delà de la lettre, il constitue, dans son esprit, un contrat moral, le code de bonne conduite du citoyen que, en même temps qu'outre artiste de talent, se doit d'être le directeur d'un CDN.

Financements

Après une phase initiale de subventionnement quasi exclusif par l'État, on assiste à une progression régulière de la part de financement des collectivités territoriales, sans que la participation du ministère de la Culture perde pour autant son caractère prépondérant, comme il est logique, eu égard au caractère national de la mission et du réseau des établissements concernés. La répartition

moyenne des subventions d'équilibre des centres dramatiques s'établissait selon les proportions suivantes pour l'exercice 2006 : État, 58 % ; collectivités territoriales, 42 % (respectivement 60 % et 40 % pour les Centres dramatiques nationaux).

Les recettes d'activités, quant à elles, représentent en moyenne quelque 22 % du total des recettes, dans l'ordre de grandeur, en moyenne, des termes du contrat de décentralisation, qui stipule un pourcentage minimum de 20 % de recettes propres.

Dans un esprit de redynamisation de ces maillons essentiels de la décentralisation artistique et culturelle, le ministère a engagé depuis les années 1990 un important mouvement de renouvellement des directions des établissements en faveur d'une nouvelle génération de metteurs en scène, parmi lesquels les femmes prennent progressivement la place qui leur revient.

En 2008, le réseau des trente-trois Centres dramatiques nationaux s'établit comme suit : Nouveau Théâtre d'Angers (Frédéric Béliet-Garcia), Théâtre de la Commune d'Aubervilliers (Bezace), Nouveau Théâtre de Besançon (Sylvain Maurice), Comédie de Béthune ([Roisin](#)), Bordeaux : Théâtre du Port de la Lune à Bordeaux ([Pitoiset](#)), Caen-Hérouville-Saint-Clair : Comédie de Caen (Jean Lambert-Wild), Théâtre de Dijon-Bourgogne (François Chattot), Théâtre de Gennevilliers ([Rambert](#)), Grenoble : Centre dramatique des Alpes (Jacques Osinski), Lille-Tourcoing : Théâtre du Nord ([Seide](#)), Limoges : Théâtre de l'Union (Pierre Pradinas), Théâtre de Lorient ([Vigner](#)), Lyon : Théâtre Nouvelle Génération (Nino d'Introna), Théâtre national de Marseille ([Benoît](#)), Montluçon : Le Festin (Anne-Laure Liegeois), Montpellier : Théâtre des Treize Vents ([Fall](#)), CDN de Montreuil ([Tsai](#)), Nancy : Théâtre de la Manufacture ([Tordjman](#)), Théâtre de Nanterre-Amandiers ([Martinelli](#)), Théâtre national de Nice ([Benoin](#)), Orléans (Arthur Nauzyciel), Paris : [Théâtre Ouvert](#)/Centre dramatique national de création (Lucien et Micheline Attoun), Paris : les Tréteaux de France ([Maréchal](#)), Comédie de Reims (Emmanuel Demarcy-Motta, à qui succède en 2009 Ludovic Lagarde), Théâtre national de Bretagne (François Le Pillouer), Saint-Denis : Théâtre Gérard-Philipe (Christophe Rauck), Comédie de Saint-Étienne ([Berutti](#) et Rancillac), Théâtre de Sartrouville (Laurent Fréchuret), Strasbourg : Théâtre Jeune Public (Grégoire Callies), Théâtre national de Toulouse Midi-Pyrénées ([Pelly](#) et Agathe Mélinand), Comédie de Valence (Christophe Perton), Villeurbanne : Théâtre national Populaire ([Schiaretti](#)). Le Théâtre des Quartiers d'Ivry est quant à lui chargé d'une mission de préfiguration (Élisabeth Chailloux et Adel Hakim).

Centres dramatiques pour l'Enfance et la Jeunesse

En 1979, l'État avait mis en place six Centres dramatiques nationaux pour l'enfance et la jeunesse (Caen, Lille, Lyon, Nancy, Saint-Denis, Sartrouville). En 1988, le CDNEJ de Nancy est devenu CDN, et a été « remplacé » en 1990 par le Théâtre Jeune Public de Strasbourg, celui de Saint-Denis a été transféré à Montreuil, celui de Sartrouville a été rapproché, avec une direction commune, de la scène nationale, et celui de Caen a été transféré à Vire, avant de perdre son statut, puis de devenir Centre dramatique régional. À la fin des années 1990, les CDNEJ ont été requalifiés comme CDN, ceux de Lyon et de Strasbourg gardant une spécificité « jeune public ».

Centres dramatiques régionaux

À partir de 1982, en complément du réseau des CDN, et dans une perspective d'aménagement culturel du territoire, le ministère de la Culture a contribué, en relation étroite avec les collectivités territoriales, à la mise en place de Centres dramatiques régionaux. Dans la logique de la décentralisation politique et administrative, ces établissements, au fonctionnement plus directement lié au terrain local d'implantation que celui des CDN, font l'objet d'une présence financière plus forte, voire prépondérante des collectivités territoriales, notamment régionales.

En 2008, les CDR sont au nombre de sept : Colmar : Atelier du Rhin (Matthew Jocelyn), Poitiers : CDR de Poitou-Charentes (Claire Lasne et Laurent Darcueil), Rouen : Théâtre des deux Rives (Élisabeth Macocco), Saint-Denis de la Réunion : Centre dramatique de l'Océan Indien (Lolita Monga et Pascal Papini), Centre dramatique de Thionville (Laurent Gutmann), CDR de Tours (Gilles Bouillon) et Vire : Théâtre du Préau (Eric de Dadelsen).

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- La décentralisation théâtrale en France , 1895-1952, Denis Gontard, Paris : Société d'édition d'enseignement supérieur, 1973
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb35249686m>
- 25 ans de décentralisation... , Association technique pour l'action culturelle, Paris : Atac informations, 1972
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb39772259z>

- Histoire d'une famille théâtrale , Jacques Copeau, Léon Chancerel, les Comédiens-routiers, la décentralisation dramatique, Hubert Gignoux, Lausanne : Éditions de l'Aire[Paris] : [diffusion Presses universitaires de France], 1984
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb36606048p>
- Direction du théâtre et des spectacles mode d'emploi , Ministère de la culture et de la francophonie, Direction du théâtre et des spectacles, Paris : Direction du théâtre et des spectacles, 1994
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb35697520n>
- Mission d'artistes , les centres dramatiques de 1946 à nos jours, Dominique Darzacq, Evelyne Ertel, Christine Friedel... [et al.] ; sous la direction de Jean-Claude Penchenat, Montreuil-sous-Bois : Éd. théâtrales, impr. 2006
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb40192168w>

Rédacteur(s)

J.-P. WURTZ

Édition Bordas 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité Institutions et lieux

Zone(s) géographique(s) : France

Période(s) : 20ème siècle 21ème siècle

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Laurent (J.) Dasté (J.) Gignoux (H.) Sarrazin (M.) Baty (G.) Douking (G.) Bourseiller (A.) Reybaz (A.) Bourdet (G.) Planchon (R.) Chéreau (P.) Monnet (G.) Danet (J.) Robichez (C.) Martin-Barbaz Tréhard (J.) Maréchal (M.) Gilbert (R.) Fornier (J.) Humbert (M.) Mergnat (A.) Lesage (R.) Floriet (B.) Mairal (A.) Guichard (J.) Laruy (J.-P.) Régnier (G.-H.) Sourbier (J.) Rétoré (G.) Lavelli (J.) Garran (G.) Debauche (P.) Laville (P.) Tasca (C.) Savary (J.) Nichet (J.) Deschamps (J.) Échantillon (J.) Lebeau (J.) Gonzalez (R.) Sobel (B.) Penchenat (J.-C.) Delbée (A.) Thamin (J.-L.) Perrier (O.) Wenzel (J.-P.) Braunschweig (St.) Colin (V.) Bezace (D.) Roisin Pitoiset (D.) Rambert (P.) Seide (S.) Vigner (E.) Benoît (J.-L.) Fall (J.-C.) Tsai (G.) Tordjman (C.) Martinelli (J.-L.) Benoin (D.) Berutti (J.-C.) Rancillac (F.) Pelly (L.) Schiaretti (Ch.) Bélier-Garcia (F.) Maurice (S.) Lambert-Wild (J.) Chattot (F.) Osinski (J.) Pradinas (P.) d'Introna (N.) Liegeois (A.-L.) Nauzyciel (A.) Demarcy-Motta (E.) Le Pillouer (F.) Rauck (Ch.) Fréchuret (L.) Callies (G.) Mélinand (A.) Perton (C.) Chailloux (E.) Hakim (A.) Jocelyn (M.) Lasne (C.) Darcueil (L.) Macocco (E.) Monga (L.) Papini (P.) Gutmann (L.) Bouillon (G.) de Dadelsen (E.)

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-centres-dramatiques-nationaux>